

Gérer collectivement la ressource en eau pour répondre aux besoins de tous

Propos recueillis par Serge Bouet

L'accès à l'irrigation est une condition incontournable pour produire des semences dans la région ouest, en dehors des semences fourragères. A l'heure où le sujet des retenues peut parfois faire polémique, des projets ont montré des fonctionnements de gestion efficaces pour un partage de ce bien précieux entre l'eau potable, le maintien des niveaux suffisants dans les rivières et les nappes, et l'usage agricole, dont l'irrigation des cultures porte graine. Exemples de gestion de l'eau performante en Vendée, dans les Deux Sèvres....

En Vendée, Frédéric Jolly, multiplicateur de semences jusqu'en 2018, investi actuellement à la FNAMS en tant que représentant de l'ANAMSO, exploite en production de céréales 125 ha reconvertis récemment en culture biologique (2018) sur la commune de Pouillé. Il produisait jusqu'à présent de nombreuses cultures de semences : maïs, céréale, protéagineux, oléagineux et quelques potagères. Avant la réserve, toute l'exploitation était irrigable en CUMA avec cinq forages et treize km de canalisation enterrée, quatre enrouleurs. En 2016, il cède quatorze hectares de son exploitation pour la création d'une réserve, avec une compensation en terres agricoles non irrigables.

Comment est arrivé ce projet de création de réserve ?

- Des experts sont venus faire une enquête sur les zones humides et l'irrigation sur le secteur. Leur conclusion est tombée comme un couperet : il fallait réduire à hauteur de 70 % les prélèvements estivaux pour l'irrigation sur le Sud Vendée pour préserver le milieu, le Marais Poitevin, les rivières et les deux nappes phréatiques de la zone. Il en existe deux : celle du Doguère, superficielle, est reliée directement au marais et à la mer. Le biseau salé avait tendance à trop remonter si on pompait trop dans cette nappe. La 2^e nappe du Jurassique ou Lias inférieur est moins connectée à la mer et plus profonde : 70-80 m.



Serge Bouet / FNAMS

Frédéric Jolly a cédé quatorze hectares de son exploitation pour la création d'une réserve d'eau.

Suite à ce rapport, tous les irrigants ont levé les bras au ciel ! Il a été décidé, en concertation entre les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture, le syndicat mixte, l'administration, la création de réserve de substitution sur le département. Au total sur le sud Vendée, environ 4 millions de m³ de substitution ont été constitués. Le projet initial était de neuf réserves. Actuellement le modèle vendéen gère vingt-cinq « bassines » (encadré).

Dans le secteur, le projet a été entièrement porté par le syndicat mixte Vendée Sèvres Autizes. Il fallait que le projet soit porté par une collectivité territoriale pour pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'eau. L'investissement est très important, avec des études d'impact écologique, archéologique. Il a fallu refaire une partie du réseau. Cela a été une chance qu'une collectivité soit partante dans le secteur, avec très peu d'opposants.

Cela a permis aussi d'intégrer quelques nouveaux irrigants, au niveau du secteur de Pouillé, car un peu de volume d'eau s'était libéré sur une commune voisine. Le principe de la substitution est de ne pas augmenter les volumes de prélèvements. La réserve est remplie par quatre forages qui pompent dans la nappe profonde du Lias inférieur, du 1^{er} novembre à 30 mars en période d'excès d'eau. La capacité de cette réserve bâchée est de 857000 m³ prélevables, pour une quinzaine d'exploitants répartis sur trois communes.

Comment sont gérés les prélèvements ?

- Chaque irrigant souscrit un volume global, facturé à la souscription, pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre. Du 1^{er} avril au 30 juin, c'est un volume dit de printemps que l'on ne peut pas dépasser, mais qui est utilisable en libre arbitre par chaque irrigant. Ensuite, on est sur un volume dit d'été, jusqu'au 30 septembre. Pour

PAROLE D'EXPERTE



Claire Vrignaud, animatrice du réseau des irrigants du Cebron, explique cet outil stratégique pour l'alimentation en eau potable du Nord Deux-Sèvres (100 000 foyers), avec un usage complémentaire pour l'irrigation.

Pouvez-vous nous expliquer la genèse de ce barrage et son mode de gestion des volumes ?

Ce projet de barrage fait suite à l'épisode violent de sécheresse en 1976, qui a donné lieu quelques années plus tard à la construction du barrage du Cebron d'une capacité de 11,3 millions de m³ avec une mise en eau dans les années quatre-vingt. Il s'agit d'une retenue d'eau superficielle qui draine un bassin versant de 163 km², 150 km de rivière et ruisseaux, avec 65 % de SAU en prairies. Les volumes stockés pour l'usage de l'irrigation (3 millions de m³) sont restitués indirectement en aval du barrage en rivières (Cebron, Thouet). Selon les volumes alloués, les irrigants pompent en rivière dont le niveau est ajusté par les lâchers du barrage. Les volumes réservés par les irrigants sont répartis par la Société Publique Locale des Eaux du Cebron (SPL) et validés par l'Organisme Unique de Gestion collective (OUGC) du Thouet.

Au total, ce sont 2 270 ha en 2019 qui sont susceptibles d'être irrigués avec 50 % de culture SCOP, 36 % de cultures fourragères : luzerne, maïs fourrage... pour des éleveurs, et 14 % cultures spécialisées : semences potagères, maïs semences, légume plein champ, melon pour une soixantaine d'exploitations.

Concernant la gestion, il y a un rodage des exercices depuis 25 ans avec une organisation collective des agriculteurs, regroupés en association, avec des rendez-vous réguliers. On peut dire qu'à l'exception d'année de grande sécheresse, en année d'hydrologie normale, cela fonctionne très bien.

Les années où, l'hiver, le barrage ne remplit pas suffisamment, cela se peut se compliquer car l'usage agricole n'est pas prioritaire par rapport à l'eau potable. On peut statuer sur les volumes pour l'irrigation seulement à la fin de l'hiver. Et même en période de stock maximal, si les conditions estivales sont très sévères - forte évaporation, absence de précipitations et des températures très élevées - on pourrait craindre, malgré des restitutions par le barrage, d'avoir du mal à maintenir des débits de rivières suffisants. Ce qui n'a pas été trop le cas jusqu'à présent.

Pour ajuster au mieux, des installations automatisées permettent de connaître les hauteurs d'eau et les débits de rivière en temps réels. Ils servent de valeur de référence et permettent d'organiser si besoin restrictions ou des mesures préventives avec restrictions horaires.

L'OUGC coordonne et rassemble les données, et prévoit les mesures de prévention ; la Direction départementale des territoires (DDT) et la préfecture font office de police de l'eau en dernier lieu.

Y a-t-il d'autres projets dans le département ?

Avec le barrage de la Roche Poupard (1996), ce sont les deux seules unités de stockage d'eau superficielle des Deux-Sèvres construites à quinze ans d'écart.

Il n'y a pas de d'autres projets concrets, même si le sujet est parfois évoqué. Concernant les réserves type « bassines », des projets dans le bassin Niortais sont en discussion locale depuis deux ans, suivis de près par la préfecture par la préfecture, les agences de l'eau et la région Nouvelle Aquitaine. Un protocole a été validé après plusieurs réunions participatives entre les différents acteurs de points de vue différents, et une remise à plat du projet initial, suivis d'engagements pris par la profession agricole.

Quelles sont les arguments affichés par les opposants ?

L'opposition n'apparaît pas tant sur le fait de prélever en hiver, mais plutôt sur une remise en cause du modèle agricole proposé. C'est l'occasion de se saisir du sujet et se demander, puisqu'il y a investissement d'argent public : peut-on trouver une voie commune ? Pour quelle valorisation de l'eau ? Pour quel type de culture ? Avec quel risque de pollution potentiel sous-jacent ? Jusqu'à des notions de type de paysage.

Arguments souvent éloignés de la réalité des contraintes agricoles, et qui montrent tout l'intérêt de communiquer sur le métier et le professionnalisme mis en œuvre dans les projets existants pour gérer l'eau au mieux.

Une bassine - ou réserve de substitution - est un ouvrage de stockage de l'eau qui est rempli durant l'hiver en pompant dans l'eau des nappes. C'est un ouvrage creusé, terrassé et étanchéifié, constitué d'une cavité recouverte d'un film d'étanchéité. Il est rempli durant l'hiver en pompant dans la nappe phréatique, ce qui la différencie de la retenue collinaire qui est remplie par les eaux de surface, de ruissellement, sur un terrain généralement en pente. La bassine permet de déplacer les prélèvements dans la nappe de la période estivale vers la période hivernale. Elle ne permet pas de stockage supplémentaire.



cette période, on fonctionne à l'attribution de volume par quinzaine, avec un relevé de compteur à faire en début et en fin. On peut éventuellement en reporter sur la quinzaine suivante si tout n'a pas été prélevé. Si l'on n'a pas consommé tout le volume attribué, il est possible, en fonction de l'état des nappes et rivières de la zone sud Vendée, de le positionner après le 15 septembre.

Tout le système fonctionne en suivant les hauteurs d'eau dans les nappes, avec des relevés piézométriques pour suivre les courbes de niveau. En saison d'irrigation, si les niveaux descendent trop bas, il peut y avoir des restrictions, comme l'an dernier avec 20 % de restriction sur une quinzaine. Les relevés servent également pour le remplissage: si le niveau des nappes est trop bas, il n'est pas autorisé de remplir la réserve par pompage en hiver.

Globalement, cela fonctionne bien et j'en suis satisfait. Il y a bien sûr quelques petites contraintes techniques liées à ma situation, très proche de la réserve, avec un niveau de pression élevée: 15 kg



PAROLE D'AGRICULTEUR MULTIPLICATEUR

Joël Nerbusson, agriculteur multiplicateur de semences potagères a été président de l'ASADEPA pendant 15 ans, jusqu'en 2018. Cette association des irrigants regroupe 21 exploitants à proximité du barrage. Il témoigne de l'intérêt de la retenue du site du Cebron.

«S'il n'y avait pas le barrage, on ne serait pas irrigant et on ne serait pas producteurs de semences. Certains du secteur font 100% de leur sole maïs en production de semence (120 à 140 ha). Cela m'a permis de faire des contrats de semences potagères depuis plus de 25 ans, contrat de carotte - aujourd'hui arrêté, contrats d'oignon, et de betteraves porte-graine.

Sur l'exploitation, grâce à l'irrigation, je fais en moyenne un tiers de cultures spécialisées à risques et deux tiers de culture traditionnelle. Même si l'irrigation représente un coût, quand on arrive à se diversifier dans des produits un peu plus valorisants, c'est intéressant. L'Association syndicale autorisée (ASA) permet la gestion de l'eau, avec en parallèle une CUMA pour le matériel. Aux 4,6 centimes d'euro/m³, il faut ajouter les charges d'électricité, les taxes, le matériel - les enrouleurs, je ne suis pas loin de 500 € par hectare.»

[NDLR : on parle de kg ou de bar] à l'arrêt des enrouleurs, ce qui nécessite un peu de surveillance.

Des réserves sont encore en projet. Cela n'a pas permis de développer les surfaces irrigables, mais de les maintenir et de sécuriser la capacité des apports, tout en préservant le milieu.

En termes de cultures irriguées, toutes les productions de semences sont concernées avec le

maïs, les potagères, les oléagineux, ainsi qu'un peu de maraîchage, arboriculture et des céréales.

Le département des Deux Sèvres a également été modèle en matière de stockage et de gestion des eaux avec d'autres type de retenues, comme le barrage du Cebron et de la Touche Pouparde (15 millions de m³) qui alimente Niort et sert à l'irrigation. Il s'agit là de stockage d'eau superficielle. ■



BULLETIN SEMENCES

Revue bimestrielle - 6 numéros par an

Le monde des semences bouge!



Bon d'abonnement

Pour être mieux servi, précisez quelles espèces vous multipliez actuellement

(ex.: Céréales blé orge)

Céréales : blé, orge

Protéagineux : pois protéagineux, féverole

Graminées : dactyle, fétuque élevée, fétuque rouge, R-G hybride, R-G d'Italie, R-G anglais, autres :

Légumineuses : luzerne, trèfle violet, vesce

Potagères : haricots, pois, carottes, oignon, poireau, laitue, radis autres :

Fleurs :

Betteraves industrielles, chicorée

Oléagineux : colza, tournesol, soja

Maïs Sorgho

Pommes de terre

Plantes textiles : lin, chanvre

Pour quelle espèce principalement vous abonnez-vous à Bulletin Semences ?

Si vous produisez des semences bio, merci de cocher cette case

Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Nom - Prénom

Raison sociale

Adresse

Code postal

Commune

Tél. Fax

Mél

Oui je m'abonne à Bulletin semences (dont TVA 2,1%)

À échéance, je souhaite une reconduction automatique d'abonnement. Je recevrai chaque année une facture.

▲ **Agriculteur Multiplicateur :**

3 ans 148 € • 2 ans 103 € • 1an 57 € (dont TVA 2,1 %)

▲ **Autre profession (précisez) :**

3 ans 215 € • 2 ans 148 € • 1an 80 € (dont TVA 2,1 %)

▲ **Etranger :** 1 an 119 € - n° TVA intracommunautaire :

Je joins mon règlement à l'ordre de la FNAMS

Je désire recevoir une facture acquittée

Date et signature :

BS267